

ERP : RÈGLEMENT DE LA SÉCURITÉ INCENDIE DANS LES ÉTABLISSEMENTS DE 5^{ÈME} CATÉGORIE

Public et Pré-requis: Cette formation s'adresse à des Architectes, Ingénieurs et Techniciens de bureaux d'études et des services de sécurité ou services techniques des établissements recevant du public ou des collectivités territoriales.

À L'ISSUE DE CETTE FORMATION, les participants seront capables de :

- Appliquer les textes réglementaires concernant la sécurité incendie dans les ERP de 5^{ème} catégorie

2
JOURS

► INTER ET INTRA ENTREPRISES

► 8 À 12 PARTICIPANTS

Généralités et classement des établissements recevant du public de 5^{ème} catégorie

Règles techniques liées à la construction, aux dégagements, aux aménagements intérieurs, aux installations de désenfumage, de cuisson de moyens de secours, etc

Règles complémentaires pour les locaux à sommeil

Règles spécifiques aux hôtels

Règles spécifiques aux établissements de soins

Règles spécifiques aux établissements sportifs

VALIDATION DE LA FORMATION :

Remise d'une attestation de formation.

MOYENS PÉDAGOGIQUES :

Pédagogie active et participative : plénières interactives, analyse de cas, utilisation de vidéos.

INTERVENANTS :

Formateurs qualifiés, ingénieurs ou techniciens Apave, assurant également des missions techniques auprès des entreprises.